



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 49070

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur certaines dérives particulièrement préoccupantes révélées par les conclusions de l'avis du conseil national des villes (CNV) relatif à la première étape de mise en oeuvre de la loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007. Ce rapport est alarmant à propos de la déscolarisation « massive » et « largement sous-estimée » des adolescents, des jeunes étrangers qui ne trouvent pas leur place dans la filière « normalisée », des difficultés des bailleurs confrontés au vandalisme, de l'absence de coordination en matière d'action sociale entre villes et conseils généraux. Il demande donc au Gouvernement les mesures qu'il compte prendre pour remédier à ces dysfonctionnements.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49070

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4478

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)